

**Séance ordinaire du 4 avril 2016**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 4 avril 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                   Évans Potvin                   Richard Lapointe  
  Martin Voyer                   Sylvain Lavoie  
  André Fortin                   Lévis Duchesne

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :                   La directrice générale, Marie-Hélène Boily  
  Le greffier adjoint, Mario Bouchard

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

**2. 65.04.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
    - 4.1.2. Adoption du règlement n° 199-2016 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement n° 86-2009.
    - 4.1.3. Projet de construction d'une terrasse au centre récréotouristique le Rigollet.
    - 4.1.4. Demande d'aide financière du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité – Consolidation marge de crédit.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Demande de dérogation mineure n° 125-2016 soumise par la compagnie 2842-9975 Québec inc. – 45, 2<sup>e</sup> Rang Ouest.
    - 4.2.2. Demande de dérogation mineure n° 126-2016 soumise par monsieur Jean-François Brisson – 1015, 14<sup>e</sup> chemin.
    - 4.2.3. Vente d'un terrain résidentiel – Madame Sandra Tremblay et Monsieur Frédéric Fortin – 524, rue des Prés.
    - 4.2.4. Octroi d'un contrat Norda Stelo – Services professionnels estimation des coûts probables de construction des travaux de réfection du quai municipal.
    - 4.2.5. Octroi d'un contrat Nutrite Belle Pelouse – Balayage des rues saison 2016.
  - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
    - 4.3.1. Autorisation de signataires – Protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Maria-Chapdelaine – Circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » Travaux d'entretien « Saison 2016 ».
    - 4.3.2. Autorisation d'un signataire – Contrat de location à intervenir avec l'association du hockey mineur pour la tenue d'un camp d'été 2016 à l'aréna municipal.

- 4.3.3. Dépôt d'une demande de financement au fonds AgriEsprit pour l'ajout de tables de pique-nique munies de pare-soleil dans les parcs municipaux.
- 4.3.4. Nomination d'une responsable de bibliothèque pour exercer un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

- 5. Dépôt de la correspondance.
- 6. Affaires nouvelles.
- 7. Période de questions des citoyens.
- 8. Levée de la séance.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**3. 66.04.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016**

---

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

---

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 67.04.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 23 mars au 4 avril 2016 laquelle totalise la somme de 75 453,75 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.1.2 68.04.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 199-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 86-2009**

---

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le règlement n° 199-2016 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement n° 86-2009. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3 69.04.2016 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET**

---

**Considérant** la volonté des élus municipaux et des membres du conseil d'administration de la Société des loisirs de prolonger le bâtiment du centre récréotouristique le Rigolet d'une terrasse;

**Considérant qu'à** la séance tenue le 2 février 2015 le conseil municipal autorisait la préparation de plans et devis pour la construction d'une terrasse;

**Considérant** que malgré la réduction du projet, l'évaluation des coûts de l'esquisse de la construction produite par la firme d'architectes demeure toujours élevée;

**Considérant que** le conseil municipal a analysé à nouveau la pertinence de ce projet.

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de reporter à une date ultérieure le projet de construction d'une terrasse au centre récréotouristique le Rigolet.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.4 70.04.2016 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ - CONSOLIDATION MARGE DE CRÉDIT**

---

**Considérant** les difficultés financières du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité suite aux coupures gouvernementales

**Considérant que** celui-ci est à planifier la saison touristique 2016;

**Considérant que** malgré tous les efforts de redressement et le support de la Ville, les administrateurs du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité ont envisagé différentes avenues pour la prochaine année;

**Considérant que** celle retenue serait que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte d'ajouter à la dette hypothécaire du prêt de la petite ferme que celle-ci s'est engagée à payer pour les années 2015 à 2019 le montant actuel de la marge de crédit totalisant la somme de 50 000 \$.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte d'ajouter au remboursement de la dette hypothécaire de la petite ferme, le solde de la marge de crédit de 50 000 \$, et ce, en conservant le même remboursement annuel que la ville s'est engagée à payer et de prolonger jusqu'en 2021 le remboursement de cette dette;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité de maintenir les efforts de redressement et de rationalisation et de poursuivre les discussions amorcées avec l'ensemble des organisations du Lac-Saint-Jean (Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouan, le Musée Louis-Hémon, le Moulin des pionniers et la vieille fromagerie Perron) et le ministère de la Culture et de Communications afin de mettre en place une alliance muséale.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 GESTION DU TERRITOIRE**

---

**4.2.1 71.04.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 125-2016 SOUMISE PAR LA COMPAGNIE 2842-9975 QUÉBEC INC. 45, 2<sup>E</sup> RANG OUEST**

---

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 125-2016, soumise par la compagnie 2842-9975 Québec inc. dans le but

d'obtenir une dérogation permettant le remplacement de l'enseigne sur poteau du commerce à une distance de 1,38 mètre de la rue, alors que la réglementation exige un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 2,62 mètres. L'enseigne existante est située à cette même distance et bénéficie actuellement d'un droit acquis.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 mars 2016) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin:

**Que** la demande de dérogation mineure n° 125-2016 soumise pour la propriété située au 45, 2<sup>e</sup> rang Ouest soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin de permettre le remplacement de l'enseigne sur poteau du commerce à une distance de 1,38 mètre de la rue, alors que la réglementation exige un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 2,62 mètres en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 mars 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.2.2</b>	<b>72.04.2016</b>	<b>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 126-2016 SOUMISE PAR MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BRIS- SON -1015, 14<sup>E</sup> CHEMIN</b>
--------------	-------------------	--

---

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 126-2016, soumise par monsieur Jean-François Brisson dans le but d'autoriser la construction d'une résidence de villégiature à une distance 1,79 mètre de la limite latérale ouest de sa propriété du 1015, 14<sup>e</sup> chemin, alors que la réglementation de zonage exige un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 1,21 mètre. Il s'agit d'un emplacement de faible largeur (11,09 mètres) sur lequel une maison mobile délabrée a été retirée en 2014.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 mars 2016) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

**Que** la demande de dérogation mineure n° 126-2016 soumise pour la propriété située 1015, 14<sup>e</sup> chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin d'autoriser la construction d'une résidence de villégiature à une distance 1,79 mètre de la limite latérale ouest de sa propriété du 1015, 14<sup>e</sup> chemin, alors que la réglementation de zonage exige un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 1,21 mètre, en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 mars 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité***

---

<b>4.2.3</b>	<b>73.04.2016</b>	<b>VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – MADAME SANDRA TREMBLAY ET MONSIEUR FRÉDÉRIC FOR- TIN – 524, RUE DES PRÉS</b>
--------------	-------------------	--

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à madame Sandra Tremblay et monsieur Frédéric Fortin le terrain résidentiel situé au 524, rue des Prés.

**SUPERFICIE TOTALE : 1 232,40 mètres carrés (13 265,55 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 13,455 \$ / m<sup>2</sup> (1,25 \$ / p<sup>2</sup>) pour la somme de 16 581,94 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 4 avril 2016, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont

autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.2.4 74.04.2016 OCTROI D'UN CONTRAT NORDA STELO – SERVICES PROFESSIONNELS ESTIMATION DES COÛTS PROBABLES DE CONSTRUCTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL**

---

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'octroyer à Norda Stelo le contrat de réalisation d'une estimation des coûts probables de construction des travaux de réfection du quai municipal, pour la somme de 3 300 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 29 mars 2016 N/Réf : 110867.002-000.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.2.5 75.04.2016 OCTROI D'UN CONTRAT NUTRITE BELLE PELOUSE – BALAYAGE DES RUES SAISON 2016**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'octroyer à Nutrite Belle Pelouse le contrat de balayage des rues et trottoirs du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, saison 2016 pour la somme de 10 815 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 31 mars 2016.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 76.04.2016 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC SAINT-JEAN » TRAVAUX D'ENTRETIEN « SAISON 2016 »**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier et monsieur Lawrence Potvin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la M.R.C. de Maria-Chapdelaine concernant les travaux d'entretien « saison 2016 » du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean ». Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.2 77.04.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT DE LOCATION À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR POUR LA TENUE D'UN CAMP D'ÉTÉ 2016 À L'ARÉNA MUNICIPAL**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser madame Karine Gagné Plourde à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de location à intervenir avec l'association du hockey mineur pour la tenue d'un camp d'été 2016 à l'aréna municipal. Ce contrat de location fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.3 78.04.2016 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS AGRIESPRIT POUR L'AJOUT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE MUNIES DE PARE-SOLEIL DANS LES PARCS MUNICIPAUX**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à présenter une demande de financement au Fonds AgriEsprit pour l'ajout de tables de pique-nique munies de pare-soleil dans les parcs municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.4 79.04.2016 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE POUR EXERCER UN DROIT DE VOTE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de procéder à la nomination de madame France Raymond, responsable de bibliothèque pour exercer un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle 2016 du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation et dépôt des états financiers
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité Festi-Vélo
- Comité administration et développement
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre avec Rio Tinto Alcan sur les berges du lac Saint-Jean
- Rencontres de citoyens

**4.4.1 80.04.2016 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Demande</b>	<b>Montant accordé</b>
Fondation Les Amis d'Émile	Contribution financière pour le département de pédiatrie de l'hôpital d'Alma	100 \$
Le grand Défi Pierre Lavoie Équipe TC Média Sag-Lac	Contribution financière dans les projets de saines habitudes de vies au profit des écoles Jean XXIII et St-Gérard de Desbiens	250 \$
Société de l'Ordre du bleuet	Contribution financière	200 \$
Ville d'Alma	Contribution financière pour le 150 <sup>e</sup> anniversaire	500 \$
Club optimiste	Activité bénéfice Spectacle Optistar – 15 \$/billet	4 billets 60 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- ✓ Plan de redressement du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;
- ✓ Remerciements pour la demande d'ajout de tables de pique-nique munies de pare-soleil;
- ✓ Demande d'améliorer le pavage (fissures) sur la rue St-Georges principalement pour les cyclistes;
- ✓ Interdiction de stationner du côté de la porte Est de la caserne incendie de la rue St-Louis.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 17, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***Lawrence Potvin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***